

UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL
COMMISSION DES ÉTUDES

Procès-verbal de la 962^e séance tenue le 19 novembre 2002,
à 14 heures, à la salle M-425 du Pavillon principal

PRÉSENTS : L'administratrice exerçant les fonctions de vice-rectrice à l'enseignement de premier cycle et à la formation continue, Mme Nicole Duhamel Maestracci; le doyen de la Faculté des études supérieures, M. Louis Maheu; les doyens, M. Jean-Marc Boudrias, M. Jean-Marc Charron, Mme Irène Cinq-Mars, Mme Christine Colin, M. Michel D. Laurier, M. Jacques Frémont, M. Claude Lamarche, M. Réjean Poirier; des membres nommés par l'Assemblée universitaire, Mme Louise Dagenais, M. Luc Giroux; des membres nommés par le Conseil de l'Université, M. Laurent Descarries, Mme Maryse Rinfret-Raynor, M. François Péronnet, M. Fernand A. Roberge, M. Pierre Simonet; un observateur, M. Fernand Boucher.

ABSENTS : Le recteur, M. Robert Lacroix, le vice-recteur exécutif, M. Michel Trahan, le vice-recteur à la recherche, M. Alain Caillé, le vice-recteur à la planification et aux relations internationales, M. François Duchesneau, la vice-rectrice aux ressources humaines, Mme Gisèle Painchaud; les doyens, Joseph Hubert, M. Raymond S. Roy, M. Jacques Turgeon, M. Patrick Vinay; le représentant du directeur de l'École des Hautes Études commerciales, M. Daniel Racette; la représentante du directeur de l'École Polytechnique, Mme Soumaya Yacout; des membres nommés par l'Assemblée universitaire, Mme Manon Théorêt, M. Serge Montplaisir; des membres nommés par le Conseil de l'Université, Mme Denise Angers, M. Jean-Pierre Côté, M. Sang Nguyen, le chargé de cours, M. Michel Savage; les étudiants, M. Ange Langlois, Mme Geneviève Lanoue-LaRue, M. Nicolas Fournier, M. François Vincent; un observateur, M. Germain Carreau; le secrétaire général, M. Michel Lespérance.

PRÉSIDENTE : Mme Nicole Duhamel Maestracci

CHARGÉE DE COMITÉ : Mme Danielle Salvail

JOURNALISTE FORUM : M. Mathieu-Robert Sauvé

Mme Nicole Duhamel Maestracci signale la nomination de Mme Maryse Rinfret-Raynor et de M. Sang Nguyen comme membres de la Commission des études à titre d'officiers de la Faculté des arts et des sciences (CU-472-8.4, 27 et 28 septembre 2002).

CE-962-1

ORDRE DU JOUR

CE-962-1

L'ordre du jour se lit :

1. Ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la 961^e séance tenue le 11 juin 2002
3. Affaires découlant du procès-verbal
4. Information et questions
 - Faits saillants 2001-2002
 - Projets de création, d'abolition ou de modification de programmes et de règlements pédagogiques approuvés par la Commission des études et transmis au vice-recteur à la planification et aux relations internationales au cours de l'année 2002-2002
5. Rapports relatifs aux modifications aux programmes d'études approuvées en vertu de la délégation de pouvoirs consentie par la Commission des études aux Conseils de faculté
 - Délégations de pouvoirs aux Conseils de faculté. Bilan 2001-2002 des modifications mineures aux programmes d'études de premier cycle et aux règlements pédagogiques facultaires
 - Faculté des études supérieures. Modifications aux programmes d'études supérieures approuvées en vertu des pouvoirs délégués par la Commission des études (du 1^{er} juin 2001 au 31 mai 2002)

6. Rapports de la Sous-commission du premier cycle
Faculté de théologie
 - Offre de programmes : abolitions et modifications majeures
7. Rapport du Conseil de la Faculté des études supérieures
 - 7.1 Faculté des arts et des sciences
Département de science politique.
 - Modification au programme de M.Sc. (science politique) : création des options «gouvernance et affaires publiques» et «politique internationale et comparée», offertes selon la modalité avec stage seulement
 - 7.2 Faculté de médecine
 - Modification au programme de Ph.D. sciences biomédicales : structuration des options «audiologie» et «orthophonie» et modification afférente au règlement pédagogique propre au programme
8. Affaires diverses
9. Prochaine séance.

CE-962-2

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA 961^e SÉANCE

CE-962-2

Une version corrigée de la page 6 du projet de procès-verbal a été déposée en séance, indiquant une correction au deuxième paragraphe de la page, à la 2^e phrase, laquelle se lira : «Le groupe de travail coordonnera également les consultations visant la définition des modalités d'application de la *Politique de la maîtrise de la langue française dans les études* et celles des recommandations du Centre de communication écrite en cette matière. Il verra aussi à vérifier l'impact des mesures envisagées ou définies sur les réglementations et sur les programmes d'études.»

À la page 4, dans la délibération CE-961-4.2, une correction est apportée quant au rattachement de M. Dumas à la Faculté de l'éducation permanente (et non à la Faculté de médecine).

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études adopte le procès-verbal de la 961^e séance tenue le 11 juin 2002 tel que présenté.

CE-962-3

AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL

CE-962-3

CE-962-3.1

Liste des affaires découlant

CE-962-3.1

La liste des affaires découlant du procès-verbal de la 961^e séance a été acheminée aux membres; Mme Nicole Duhamel Maestracci en donne lecture.

CE-962-3.2

Groupe de travail sur l'application de la Politique de la maîtrise de la langue française dans les études

CE-962-3.2

CE-961-6.1; A-33/960^e/142, 142.1, 150

Mme Nicole Duhamel-Maestracci indique que, les consultations auprès des unités académiques n'ayant pas été complétées, la présentation du rapport du groupe de travail mentionné se fera au trimestre d'hiver 2003.

CE-962-3.3

Notion de «diplôme complémentaire»
CE-961-7.6 et 7.7, A-33/961^o/157, 158

CE-962-3.3

M. Laurent Descarries demande selon quelle formule la reconnaissance d'un diplôme complémentaire, tel que créé dans le cadre du programme de M.Sc. (sciences infirmières), est effectuée (émission d'un parchemin spécifique, sous forme d'une attestation ou d'un diplôme proprement dit ?). MM. Louis Maheu et Fernand A. Roberge expliquent que le diplôme complémentaire correspond à la notion de «mention complémentaire» ou de «diplôme complémentaire» développée dans certaines universités, comme l'Université York et l'Université de Toronto. Les grades énoncés dans le règlement pédagogique et reconnu par le ministère de l'Éducation étant ceux de Baccalauréat, de Maîtrise et de Doctorat, le diplôme complémentaire est attesté par une mention sur le parchemin relatif au programme de grade dans le cadre duquel il a été suivi. M. Maheu constate que s'il y a lieu, on pourra revoir la formulation proposée, entre autres en vérifiant si celle de «mention complémentaire» paraît plus appropriée. Mme Christine Colin précise que dans le cas du programme de M.Sc. (sciences infirmières), le diplôme complémentaire s'adresse à des infirmières ayant complété le programme de Maîtrise ou poursuivant une option pertinente du programme de Maîtrise, et vient attester une formation spécifique suivie dans ce cadre. M. Descarries signale que sa préoccupation quant à cette formule vient de ce qu'à la Faculté de médecine, des programmes de formation sont établis en fonction des subventions des instituts de recherche en santé du Canada à des secteurs spécialisés, mais les étudiants suivant ces formations sont déjà inscrits à un programme de Maîtrise ou de Doctorat. M. Maheu précise que cette problématique est actuellement examinée par la Faculté des études supérieures, en collaboration avec la Faculté de médecine.

CE-962-4

INFORMATION ET QUESTIONS

CE-962-4

CE-962-4.1

Faits saillants 2001-2002
A-33/962^o/173

CE-962-4.1

Le document mentionné répertorie les décisions de la Commission des études, en regard de création, modification ou abolition de programmes ou d'orientations et en regard de la réglementation pédagogique, ainsi que les dossiers étudiés par la Commission au cours de la dernière année.

À la suite de cette présentation et signalant que les travaux répertoriés ont été réalisés sous le mandat de présidence de feu Mme Claire McNicoll, M. Louis Maheu souhaite souligner l'intelligence et l'efficacité avec lesquelles celle-ci a assuré ses fonctions de vice-rectrice à l'enseignement de premier cycle et à la formation continue et, à ce titre, de présidente de la Commission des études.

Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

**la Commission des études reçoit le document A-33/962^o/173, sur les
Faits saillants 2001-2002.**

CE-962-4.2 Projets de création, d'abolition ou de modification de programmes et de règlements pédagogiques approuvés par la Commission des études et transmis au vice-recteur à la planification et aux relations internationales au cours de l'année 2001-2002 CE-962-4.2

A-33/962^e/174

Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études reçoit le document A-33/962^e/174, sur les projets de création, d'abolition ou de modification de programmes et de règlements pédagogiques approuvés par la Commission des études et transmis au vice-recteur à la planification et aux relations internationales au cours de l'année 2001-2002.

CE-962-5 RAPPORTS RELATIFS AUX MODIFICATIONS DE PROGRAMMES D'ÉTUDES APPROUVÉES EN VERTU DE LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS CONSENTIE PAR LA COMMISSION DES ÉTUDES AUX CONSEILS DE FACULTÉ CE-962-5

CE-962-5.1 Délégations de pouvoirs aux Conseils de faculté. Bilan 2001-2002 des modifications mineures aux programmes d'études de premier cycle et aux règlements pédagogiques facultaires CE-962-5.1

A-33/962^e/175

Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

La Commission des études reçoit le document A-33/962^e/175, sur les Délégations de pouvoirs Conseils de faculté, Bilan 2001-2002 des modifications mineures aux programmes d'études de premier cycle et aux règlements pédagogiques facultaires.

CE-962-5.2 Faculté des études supérieures. Modifications aux programmes d'études supérieures approuvées en vertu des pouvoirs délégués par la Commission des études (du 1^{er} juin 2001 au 31 mai 2002) CE-962.5.2

A-33/962^e/176

Sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études reçoit le document A-33/962^e/176, sur les Modifications aux programmes d'études supérieures approuvées en vertu des pouvoirs délégués par la Commission des études (du 1^{er} juin 2001 au 31 mai 2002) de la Faculté des études supérieures.

CE-962-6	<u>RAPPORT DE LA SOUS-COMMISSION DU PREMIER CYCLE</u>	CE-962-6
CE-962-6.1	Faculté de théologie - Offre de programmes : abolitions et modifications majeures	CE-962-6.1
<hr/>		
A-33/962 ^e /177, 177.1		

Mme Nicole Duhamel-Maestracci invite M. Jean-Marc Charron à présenter le projet de modification de l'offre de programmes de premier cycle de la Faculté de théologie. M. Charron précise que ce projet s'inscrit dans le processus d'évaluation des programmes de la Faculté, au terme duquel a été confirmé la nécessité de réviser les programmes en fonction de besoins de formation mieux précisés, et en fonction de la redéfinition de la mission de la Faculté en regard des secteurs de formation qu'elle entend privilégier, soit la théologie et les sciences des religions. Le recentrement des enseignements autour des composantes fondamentales de la discipline a mené à la rationalisation de la banque de cours et à l'uniformisation des sigles de cours, ne retenant que les sigles THL et SRL. Par ailleurs, la redéfinition des objectifs de formation a déterminé une structure des programmes qui présente des caractéristiques d'ouverture et de souplesse, mais qui soit en même temps balisée, par l'introduction d'un bloc de cours obligatoires dans la structure des programmes de Baccalauréat spécialisé et de Majeur en théologie et dans certains programmes de Certificat, et par la définition d'objectifs dans la description de la structure des programmes. La modification des programmes découle également de préoccupations variées, dont celles liées à la volonté de rejoindre des clientèles plus diversifiées (incluant les finissants des collèges et cégeps), au devoir de mémoire à l'égard de l'héritage chrétien, à la nécessité de mieux comprendre le fait religieux, et au souhait d'ajuster la formation en fonction des contextes de recherche et de pratique actuels.

Le projet de modification touche principalement les programmes de Baccalauréat spécialisé et de Majeur en théologie, de Certificat en théologie pratique et de Certificat en sciences religieuses. Il comporte également la mise à jour des programmes de Baccalauréat spécialisé en animation spirituelle et intervention communautaire et de Certificat en science des religions, et du Module de pastorale en milieu de santé, ainsi que l'abolition des programmes de Majeur en sciences de la religion et de Certificat en théologie pratique (milieux de santé), et du Module en morale et religion catholiques.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve les modifications à l'offre de programmes de premier cycle, à la Faculté de théologie, incluant

- **l'abolition des orientations «Études bibliques», «Théologie pratique», «Études théologiques» et «Générale» dans le cadre des programmes de Baccalauréat spécialisé et de Majeur en théologie,**
- **l'abolition des orientations «Pratiques sociales» et «Générale» dans le cadre du programme de Certificat en théologie pratique,**
- **l'abolition des orientations «Études bibliques», «Études théologiques» et «Sciences de la religion», dans le cadre du programme de Certificat en sciences religieuses,**
- **la mise à jour des programmes de Baccalauréat spécialisé en animation spirituelle et intervention communautaire et de Certificat en science des religions, et du Module de pastorale en milieu de santé,**

- **l'abolition des programmes de Majeur en sciences de la religion et de Certificat en théologie pratique (milieux de santé), et du Module en morale et religion catholiques,**

conformément au document A-33/962^o/177.

CE-962-7 RAPPORTS DU CONSEIL DE LA FACULTÉ DES ÉTUDES SUPÉRIEURES CE-962-7

M. Fernand A Roberge présente les projets inscrits aux points 7.1 et 7.2.

CE-962-7.1 Faculté des arts et des sciences CE-962-7.1
Département de science politique

- Modification au programme de M.Sc. (science politique) :
création des options «gouvernance et affaires publiques»
et «politique internationale et comparée» offertes selon
la modalité avec stage seulement

A-33/962^o/171

Le projet mentionné propose la création de deux nouvelles options dans le cadre du programme de M.Sc. (science politique), lesquelles seront offertes uniquement selon la modalité avec stages, soit l'option «gouvernance et affaires publiques» et l'option «politique internationale et comparée». Les objectifs de ces options visent l'acquisition de compétences liées à une formation en science politique et en administration publique qui soit orientée vers le développement de capacités d'intervention, d'analyse politique et de gestion dans les organisations des secteurs public, privé et communautaire, et valorisées en situation d'emploi. Le programme de M.Sc. suivi selon l'une ou l'autre de ces options comporte un minimum de 21 crédits de niveau des études supérieures et 24 crédits attribués à un stage et à la rédaction d'un rapport. Le projet indique la création d'un cours de 3 crédits (POL 6209), d'un cours de stage de 18 crédits (POL 6211) et d'un cours de rapport de stage de 6 crédits (POL 6212).

Mme Irène Cinq-Mars s'informe des modalités prévues pour le suivi et l'encadrement des activités de stage, comparativement à celles appliquées par les facultés et écoles professionnelles. M. Roberge explique que l'étudiant est suivi par un superviseur académique, rattaché à la Faculté, et par un superviseur rattaché au milieu de pratique où se déroule le stage; les modalités d'évaluation se rapprochent de celles appliquées dans les facultés et écoles professionnelles. Mme Maryse Rinfret-Raynor précise que le Département de science politique de la Faculté des arts et des sciences bénéficie actuellement de l'aide d'un coordonnateur de stages, qui assiste les étudiants pour l'identification de lieux de stage et pour l'établissement de contacts et de liens avec les milieux concernés; par ailleurs le Département a développé des liens avec de nombreux organismes. Elle signale également que le modèle défini par le Département prévoit, dans le cadre de la préparation du stage et du rapport de stage, non seulement une démarche de description de l'expérience du stage suivi, mais aussi une démarche d'analyse de celle-ci, en regard des objectifs recherchés et atteints. Le Département a aussi consulté les écoles professionnelles de la FAS qui offrent des stages de niveau des études supérieures.

À la suite d'une question de Mme Cinq-Mars sur la possibilité de rémunérer les étudiants qui complètent un stage, Mme Rinfret-Raynor mentionne que généralement, ces stages ne sont pas rémunérés, les organismes considérant que la contribution des étudiants dans le cadre de stages est compensée par le temps et les ressources requis par leur encadrement.

M. Laurent Descarries s'informant des modalités d'évaluation externe, M. Louis Maheu et M. Roberge mentionnent qu'un superviseur externe, relevant de l'organisme où se déroule le stage, remet un rapport; deux superviseurs internes vérifient les étapes de déroulement du stage et le travail accompli dans ce cadre. Mme Rinfret-Raynor précise qu'à la FAS, les stages sont habituellement évalués par deux professeurs; selon les cas, ces deux professeurs proviennent de l'interne, ou l'un des deux est externe.

En réponse à une question de M. Michel D. Laurier, M. Roberge indique que le nombre de crédits attribués pour le stage a été déterminé en fonction de sa durée (soit approximativement 1 crédit par semaine de stage complétée).

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la modification au programme de M.Sc. (science politique), incluant la création des options «Gouvernance et affaires publiques» et «Politique internationale comparée» offertes selon la modalité avec stage seulement, à la Faculté des arts et des sciences, conformément au document A-33/962^e/171.

CE-962-7.2

Faculté de médecine

CE-962-7.2

- Modification au programme de Ph.D. sciences biomédicales : structuration des options «audiologie» et «orthophonie» et modifications afférentes au règlement pédagogique propre au programme

A-33/962^e/172

Le projet mentionné a pour but de définir une structure propre à l'option «audiologie» et à l'option «orthophonie» dans le cadre du programme de Ph.D. (sciences biomédicales), de manière à identifier distinctement ces options dans le programme et à assurer, de ce fait, une meilleure visibilité de l'offre de formation effective. La structure de chacune des deux options est décrite dans la fiche signalétique du document de présentation.

Après délibération, sur proposition dûment faite et appuyée, et à l'unanimité,

la Commission des études approuve la modification au programme de Ph.D. sciences biomédicales par la structuration des options «Audiologie» et «Orthophonie» et par la modification afférente au règlement pédagogique propre au programme, à la Faculté de médecine, conformément au document A-33/961^e/172.

CE-962-8

AFFAIRES DIVERSES

CE-962-8

M. Fernand Boucher signale que la CREPUQ rendra accessible sur son site web un formulaire électronique relatif au processus d'*autorisation d'études hors établissement dans le cadre de l'entente interuniversitaire*. Cette modalité, qui entrera en vigueur à compter d'aujourd'hui, permettra aux étudiants d'éviter les nombreux déplacements que ce processus nécessitait.

CE-962-9

PROCHAINE SÉANCE

CE-962-9

La prochaine séance aura lieu le 10 décembre 2002.

CE-962-10

CLÔTURE DE LA SÉANCE

CE-962-10

La séance est levée à 14 heures 50.

La présidente

Le secrétaire

Nicole Duhamel Maestracci

Michel Lespérance